

Réponse du ministère des Transports

À la question n° 12 du document DQ5

Question 12

Le MTQ pourrait-il indiquer si dans le cas précis des courtiers en douane, une entente de relocalisation est intervenue ? Pourriez-vous nous préciser le lieu de relocalisation ?

De: Morin, Julie (DOM)

Envoyé: 12 décembre 2005 07:36

À: anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca; julie.crochetiere@bape.gouv.qc.ca

Objet: A-35 : Réponses à une question

Question 12 du document DQ5

Voici la réponse à la question suivante :

Le MTQ pourrait-il indiquer si dans le cas précis des courtiers en douane, une entente de relocalisation est intervenue ? Pourriez-vous nous préciser le lieu de relocalisation ?

Réponse :

Aucune entente n'est encore intervenue. Certains courtiers ont récemment démontré un intérêt afin qu'une rencontre soit organisée à laquelle participerait le MTQ et l'Agence des services frontaliers du Canada. Il a été convenu que nous proposerons aux parties une réunion dans les premiers mois de l'année prochaine. Aucun site de relocalisation n'a encore été réellement envisagé, les besoins devront être identifiés et différents scénarios seront par la suite élaborés.

